

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

Numéro 520 - 20 janvier 2020

Faut-il réhabiliter le Di-Antalvic ?

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Nouvelles mises sur le marché
- ◆ Prochains RDV
- ◆ Arrêt sur image



Faut-il réhabiliter le Di-Antalvic ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Bien que l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) se soit opposée à l'arrêt de commercialisation du

Di-Antalvic et de ses génériques, l'Agence européenne du médicament (EMA) avait fini par émettre un avis défavorable à leur maintien sur le marché européen. Elle avait motivé sa décision par les dizaines de décès en Angleterre et en Suède par intoxication volontaire ou involontaire par cette association du paracétamol et du dextro-propoxyphène indiquée dans la prise en charge de la douleur palier-II.

L'argument selon lequel «l'efficacité reconnue par la pratique clinique, les professionnels de santé et les patients utilisant ce médicament de longue date» avancé par l'AFSSAPS, n'avait pas été retenue par l'EMA, d'autant plus que cette Agence avait estimé que l'efficacité de cette association n'a été que peu évaluée par les chercheurs ou les laboratoires qui la commercialisaient.

Pourtant, d'après l'AFSSAPS, quelque 70 millions de boîtes de spécialités contenant du dextropropoxyphène avaient été prescrites en 2008 en France, soit 240 millions de jours de ce traitement.

Le Maroc s'est aligné sur la décision de l'EMA et de l'AFSSAPS ce qui a compliqué la prise en charge de la douleur chez les patients ne répondant pas au paracétamol et à certains anti-inflammatoires, et auxquels le médecin ne peut pas, ou ne veut pas prescrire de la morphine. Faute de Di-Antalvic et de ses génériques, les prescripteurs ont été contraints de se rabattre sur le tramadol qui est devenu l'opioïde le plus consommé, notamment en France.

Mais depuis 2014, cette molécule fait, à son tour, l'objet d'une vigilance accrue de la part des autorités sanitaires françaises. C'est, sans doute, ce qui est à l'origine de la publication, par le ministère des Solidarités et de la Santé (France) de l'arrêté du 13 janvier 2020 fixant la durée de prescription des médicaments à base de tramadol administrés par voie orale. Celle-ci est passée de 12 à 3 mois.

Cette décision a été prise parce que le tramadol est le premier antalgique



opioïde cité dans une enquête de 2018 (France) sur les usages problématiques à la fois chez les usagers de drogue, mais également dans la population générale pour le traitement de la douleur. Cette enquête a également mis en exergue une dépendance avec des signes de sevrage survenant même quand le tramadol est utilisé aux doses recommandées et sur une courte période.

Le tramadol est, par ailleurs, le premier antalgique impliqué dans les décès liés à la prise d'antalgiques, devant la morphine et le deuxième antalgique le plus fréquemment retrouvé sur les ordonnances falsifiées

présentées en pharmacie, derrière la codéine.

Probablement, la Commission nationale de pharmacovigilance va finir par ajouter à l'ordre du jour de ses prochaines réunions la problématique du tramadol qui fait également l'objet de mésusage au Maroc. L'étau risque donc de se resserrer autour de ce produit, et comme le paracétamol est de plus en plus diabolisé malgré un rapport bénéfice/risque très favorable, on se demande si on ne finira pas par apprendre aux patients à souffrir en silence !

En tant que professionnels de santé, on peut légitimement nous poser des questions sur la pertinence du retrait définitif du Di-Antalvic et de ses génériques. Avec le recul, on a l'impression que l'EMA avait jeté le bébé avec l'eau du bain. N'aurait-il pas été possible de renforcer les conditions de sa prescription au lieu de nous obliger à passer à une alternative thérapeutique qui semble inquiéter les professionnels de santé ?

Malheureusement, l'affaire Médiateur a créé un climat de suspicion qui accule les autorités sanitaires à s'abstenir de prendre toute décision pouvant les exposer aux critiques des médias, des associations de malades et surtout d'influenceurs qui sévissent sur les réseaux sociaux guettant la moindre occasion pour booster leur web audience. On se retrouve aujourd'hui avec des patients qui ne veulent que des médicaments efficaces et sans aucun effet indésirable. Or, avec toute la bonne volonté du monde, on ne peut leur offrir que des médicaments qui ont un bon rapport bénéfice/risque !

L'usine rwandaise de Cooper Pharma démarrera son activité en juillet 2020

Selon Danny Mutembe, représentant de Cooper Pharma au Rwanda, l'unité de production de médicaments que Cooper Pharma est en train de construire au Rwanda sera opérationnelle dès juillet prochain.

Ce site situé dans la zone économique spéciale de Kigali et dont la construction avait démarré en 2017 fait partie des 21 accords signés entre le Royaume et le Rwanda en octobre 2016 lors de la visite du Souverain dans le pays de l'Afrique de l'Est.

Cette unité va produire dans un premier temps des solutions destinées à la voie intraveineuse et dans un deuxième temps des antibiotiques de la famille des bêta-lactamines.

Cooper Pharma prévoit un deuxième site de production pour répondre aux attentes du marché rwandais.

Source : MAP

France : Suspension de l'AMM du Picato

La Commission européenne vient de décider de suspendre l'autorisation de mise sur le marché européen du médicament Picato gel.

Cette décision, qui a été prise par mesure de précaution, fait suite à la réévaluation en cours du rapport bénéfice/risque de ce médicament à base de mébutate d'ingénol. Cette réévaluation a démarré au mois de septembre 2019 en raison de nouvelles

données disponibles sur le risque potentiel de cancer cutané dans la zone traitée par ce médicament.

Les résultats de ces études suggèrent une incidence plus élevée des cancers cutanés, et plus particulièrement de carcinomes épidermoïdes, chez les patients traités par mébutate d'ingénol comparée à celle observée chez des patients traités par placebo ou par d'autres médicaments, en particulier chez des patients ayant des antécédents de cancers cutanés.

Dans son alerte mise en ligne le 17 janvier, l'ANSM demande aux médecins de ne plus prescrire Picato gel, aux pharmaciens de ne plus le délivrer et aux patients de ne plus l'utiliser.

Elle invite également ces derniers à consulter leur médecin s'ils constatent l'apparition de nouvelles lésions cutanées, d'excroissances ou de symptômes inhabituels.

Picato est indiqué chez les adultes dans la prise en charge des kératoses actiniques, également appelées kératoses solaires. Les kératoses sont des zones rugueuses de la peau que l'on observe chez les personnes qui ont été fortement exposées au soleil durant leur vie.

Source : ANSM

Démantèlement d'un réseau de trafic de psychotropes à Tébessa

Les autorités de Tébessa viennent de démanteler un réseau de trafic de psychotropes qui serait composé de dix personnes, dont un médecin, un pharmacien et



des infirmiers.

D'après la cellule de la communication de la Sûreté de la wilaya, les membres de ce réseau délivraient des ordonnances médicales de complaisance de psychotropes. Selon la même source, ils s'adonnaient à la vente de substances «classées hallucinogènes» nécessitant une prescription médicale.

L'enquête menée par les policiers de la daïra d'Ouenza a révélé que 2.716 boîtes de médicaments «hallucinogènes» ont été vendues dans le cadre de ce trafic au cours de l'année 2019. Les enquêteurs ont aussi saisi 1.274 boîtes de médicaments psychotropes périmés.

L'enquête a révélé qu'un médecin généraliste aurait rédigé en 2019 quelque «93 ordonnances de complaisance contenant des médicaments classés psychotropes».

Présentés devant les instances judiciaires près du tribunal de Aouinet, pour «faux et usage de faux dans des documents officiels» et «abus de fonction», cinq des dix inculpés ont été placés en détention provisoire. Les autres membres du réseau ont été placés sous contrôle judiciaire.

Source : <https://www.reporters.dz>

NOUVEAUX

Nouveaux au Maroc



medicament.ma

SPIOLTO RESPIMAT 2.5 µG / 2.4 µG/
dose , Sol à inhaler

Trouver un équivalent

Présentation

Boite unitaire

Principes

Oui

Composition

Olodatérol | bromure de tiotropium

Famille

Anticholinergique avec bêta-2-
sympathomimétique lors de BPCO

Statut

Commercialisé

Code ATC

R03AL06

PPV

683.00 dhs

TARAXET 25 MG, Comprimé pelliculé

Trouver un équivalent

Présentation

Boite de 30

Distributeur ou fabricant

SOTHEMA

Composition

Hydroxyzine

Famille

Antiprurigineux / sédatif

Statut

Commercialisé

Code ATC

N05BB01

PPV

24.70 dhs

ZYVANOR 20 MG, Comprimé pelliculé

Trouver un équivalent

Présentation

Boite de 1 comprimé

Distributeur ou fabricant

SOTHEMA

Composition

Tadalafil

Famille

Inhibiteurs de la phosphodiesterase de type
5 (Dysfonctionnement érectile)

Statut

Commercialisé

Code ATC

G04BE08

PPV

81.50 dhs

À vos
AGENDA



OFFICINE EXPO2020

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE
SUD-MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE

17^{ÈME} ÉDITION



MARRAKECH
28 ET 29
FEVRIER 2020

AU PALAIS DES CONGRÈS
MANSOUR EDDAHBI

CONFÉRENCES ATELIERS EXPOSITION BTOB

PREMIER SALON
PHARMACEUTIQUE
AFRICAIN CERTIFIÉ



Ethical MedTech

MedTech Europe compliance portal

www.ethicalmedtech.eu

Organisation : **EASYCOM** (212) 5 22 25 77 33 maroc.easycom@gmail.com
VOTRE IMPRINTÉ SANTE

INSCRIVEZ-VOUS SUR
OFFICINEXPO.COM

OFFICINE EXPO

Télécharger l'application **Officine Expo**



Arrêt sur image

Dawafrie 2007



*Dr Réduane El Menjra, Dr Si Mohamed Chraïbi, Dr Anour Fénich, Dr Cherif Lamrani
et Dr Aboubakrine Sarr*

Cette photographie a été prise en 2007 lors la deuxième édition de Dawafrie, un salon dont les initiateurs visaient déjà le rapprochement entre le Maroc et les autres pays d'Afrique.

Cette photo regroupe les représentants des organismes professionnels du Maroc et du Sénégal qui avaient signé une convention de partenariat entre ces deux pays amis.

Malheureusement, il n' y a eu que deux éditions de ce salon qui était Organisé par Dr Redouane EL Menjra et Dr Anas Alaoui.

Les pharmaciens et leurs confrères Africains continuent à se retrouver au moins une fois par an à Officine Expo, un salon qui se bonifie d'année en année et qui donne une bonne image de notre pays.